



Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à Jalhay (Sart), hameau d'Arbospine, à l'occasion du duathlon organisé le samedi 22 novembre 2025.

La Bourgmestre,

- Vu la demande introduite en date du 01/09/2025 par Monsieur BALHAN Quentin (Asbl FeelSport), balhang@gmail.com quant à l'organisation d'un « duathlon » le samedi 22 novembre 2025 dans le cadre des « Givrées d'Arbospine »;
- Vu l'accord du collège en date du 27/10/2025;
- Attendu que le samedi 22 novembre 2025 une course duathlon sera organisée dans le hameau d'Arbospine,
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents,
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi Communale,
- Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE:

Art. 1: Le samedi 22 novembre 2025 de 14h00 à 19h00, la circulation des véhicules dans le hameau d'Arbospine sera réglementée comme suit :

1. Le chemin vicinal n°19 (Arbospine dit route du Spongy) :
 - sera mis à sens unique (sens autorisé du carrefour « Midrez » vers le centre d'Arbospine).
- 2) Le long de la RR 640, entre le Poteau Radar et la route du Spongy, (Ch n° 19), le stationnement sera interdit sur le côté droit de la chaussée dans le sens vers Tiège.

Art 2: Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme, laquelle sera **mise en place et retirée par les organisateurs aux moments opportuns sous leur entière responsabilité.**

Art 3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art 4 : Expédition de la présente sera transmise à :

- o Monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- o Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes,
- o Responsables de la zone de secours 4,
- o notre service des Travaux,
- o notre police locale,
- o Aux organisateurs.

Jalhay, le 29/10/2025
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

